

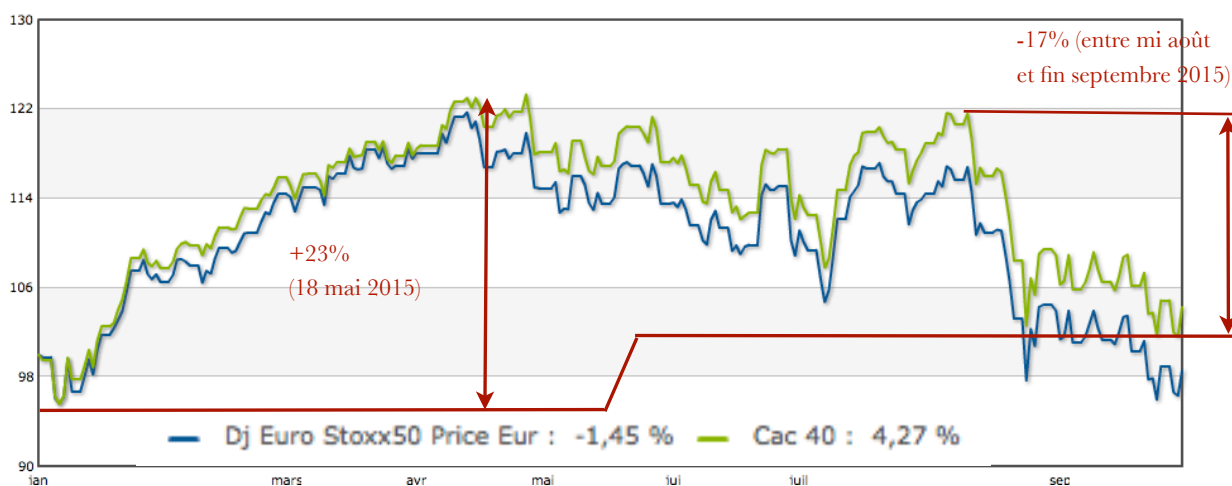


La lettre du patrimoine ACP

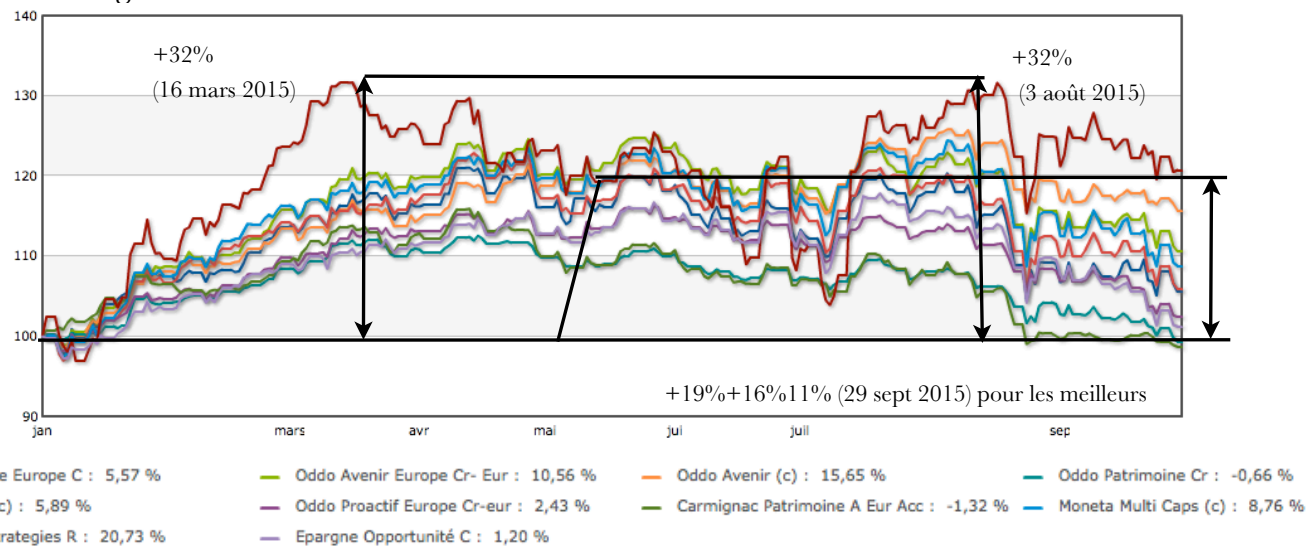
La note économique:

Malgré la défiance des marchés, et l'excès de volatilité constaté sur les cours de bourse, certains OPCVM affichent encore des performances bien supérieures au taux sans risque.

Nous devons admettre qu'en moins d'un mois et demi, le CAC40 et L'Euro stoxx effacent la quasi-intégralité de leurs gains de l'année 2015.



Cependant, les OPCVM privilégiés par le cabinet depuis plusieurs années ne sont pas toujours corrélés avec leur indice de référence. La gestion basée sur les fondamentaux des entreprises paye encore, et les outils développés dans la gestion des OPCVM mixtes diminuent la volatilité du cours.



En conclusion:

L'évolution négative des dernières semaines est liée à la baisse du taux de croissance de l'économie mondiale, à la décision de la banque centrale chinoise d'une triple dévaluation, et à une communication désastreuse de la présidente de la FED qui estimait: «**les perspectives à l'international sont devenues plus incertaines, et ne permettent pas de changer de politique monétaire**».

Ce statu quo américain a renforcé l'idée d'un ralentissement international.

La fraude de Volkswagen couronnant le tout, est venue affaiblir le secteur automobile, l'Allemagne et donc l'Europe.

Nous sommes convaincus que ces événements sont maintenant sérieusement intégrés dans les cours, et que les entreprises Européennes conservent tous les atouts présentés dans les newsletters du 1er et 2eme trimestre.

Un projet de loi de finances 2016 assez pauvre, les mesures qui vous concernent:



impots.gouv.fr



La déclaration d'impôts en ligne: Direction générale des finances publiques

Il est proposé une généralisation graduelle de la déclaration en ligne sur quatre ans, de 2016 à 2019 pour les contribuables dont la résidence principale est équipée d'un accès à Internet. Pendant la période de transition, seuls sont concernés par la généralisation les contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur à un certain seuil, qui est progressivement abaissé (40 000 € en 2016, 28 000 € en 2017, 15 000 € en 2018, jusqu'à disparaître pour la taxation en 2019 des revenus de l'année 2018).

Majoration de l'impôt sur le revenu pour les contribuables qui n'effectueraient pas leur déclaration de revenu 2016 par internet.

Les contribuables qui ne réaliseront pas leur déclaration de revenu 2016 par internet devront payer une pénalité de 15€.

Cette pénalité pour non-déclaration électronique verra son application progressive en fonction du revenu imposable des contribuables:

- Pour les déclarations 2016 revenus perçus en 2015, contribuables dont le revenu imposable excède 40 000€ sont concernés,
- Pour les déclarations 2017 revenus perçus en 2016, contribuables dont le revenu imposable excède 28 000€ sont concernés,
- Pour les déclarations 2018 des revenus perçus en 2017, contribuables dont le revenu imposable excède 15 000€ sont concernés.

L'impôt sur le revenu prélevé à la source:

le Gouvernement a confirmé que les travaux relatifs à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) seront conduits en 2016 pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 2018.

Cette réforme de grande ampleur permettra de supprimer le décalage d'un an entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt.



Le nouveau barème de l'impôt sur le revenu 2016

Montant du revenu imposable pour une part fiscale		Taux d'imposition
0,00 €	9 700,00 €	0%
>9 700,00 €	26 791,00 €	14%
>26 791,00 €	71 826,00 €	30%
>71 826,00 €	152 108,00 €	41%
>152 108,00 €	45%

Les tranches de l'impôt sur le revenu sont donc indexées et augmentent de 0.1%.

Les mesures annoncées ne figurent pas dans le texte proposé:

Elles concernent l'abus de droit, la holding animatrice, le sort des prélèvements sociaux pour les non-résidents ; et les mesures en faveur de l'immobilier...

Des incohérences issues des textes précédents ne sont pas corrigées...

Ce projet de loi sera donc certainement enrichi dans le cadre du débat parlementaire, et le texte de la loi de finances rectificative pour 2015, présenté prochainement, apportera son lot d'informations complémentaires que nous partagerons avec vous.